



## Licence Professionnelle

# MÉTIERS DE L'IMMOBILIER : GESTION ET ADMINISTRATION DE BIENS



**Niveau d'études visé :** Bac + 3



**ECTS :** 60 crédits



**Durée :** 1 an



Formation initiale



Formation en alternance



Personnes en reprise d'études financées et demandeurs d'emploi



Accessible en VAE



## Présentation et objectifs

Abordant la gestion de l'immeuble dans sa dimension technique et sociale, la formation prépare à la prise en charge de la gestion et de l'administration de biens du secteur immobilier des particuliers, d'entreprises ou de structures relevant du secteur social. Elle présente et intègre les acteurs professionnels du secteur en vue d'une insertion professionnelle dans les cabinets de syndic de copropriété et d'administrateur de biens (secteur privé) et dans les différents organismes en charge du logement social et notamment des logements de type HLM (secteur public).



## Enseignements dispensés

**Licence 3ème année - Formation initiale : 406h / Formation en alternance : 394H**

Droit civil - Droit patrimonial - Droit de la copropriété - Structures sociétaires (introduction au droit des sociétés et la Société Civile Immobilière) - Baux principaux (habitation et commercial) - Droit de la vente immobilière - Organisation, construction, acquisition et gestion de l'immeuble - Statut et missions de l'agent immobilier et de l'administrateur de biens - L'entrepreneur individuel.

Formation en attente d'accréditation de l'Université par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les maquettes ne seront disponibles qu'à partir de juin 2024.



## Conditions d'accès

Sélection sur dossiers des étudiants titulaires au minimum d'une Licence 2, d'un BTS ou d'un BUT en lien avec la formation.



## Contacts

### Directeur des études



**DE THY LUDOVIC**

0495450016 | [lpro.immo@univ-corse.fr](mailto:lpro.immo@univ-corse.fr)

### Secrétariat pédagogique



**Secretariat Droit**

0495450016 | [secretariat.droit@univ-corse.fr](mailto:secretariat.droit@univ-corse.fr)



## Compétences visées

- Prendre en compte les normes et les risques juridiques en matière immobilière
- Identifier les acteurs du secteur immobilier
- Maîtriser les aspects juridiques de la gestion locative et de la gestion de syndic
- Gérer les ressources humaines d'un parc immobilier
- Maîtriser la comptabilité et la fiscalité de l'administration de biens
- Maîtriser les aspects juridiques liés à la construction ou la rénovation d'un bien
- Prendre en compte les matériaux, les normes, les expertises et risques liés aux différents édifices
- Maîtriser les aspects juridiques et financiers d'une opération de cession d'immeuble



## Modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances peuvent être déclinées soit en contrôles continus, soit en examens terminaux, soit par combinaison de ces 2 modes. Elles sont détaillées dans le règlement des études, qui prévoit également la soutenance des rapports de stage ou d'activités. Formation en attente d'accréditation de l'Université par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le règlement des études ne sera disponible qu'à partir de juin 2024.



## Attendus nationaux ou spécifiques

Une présentation générique de ces attendus est donnée dans la fiche RNCP disponible sur le site <https://www.francecompetences.fr>



## Stages

En formation initiale vous devez réaliser un stage obligatoire d'une durée de 3 mois. Vous pouvez bénéficier d'aides financières à la mobilité pour les stages en Corse et sur le continent. Pour en savoir plus, contactez le service aux étudiants : [stages@univ-corse.fr](mailto:stages@univ-corse.fr)



## Insertion professionnelle

### Secteurs visés :

Gestion et administration de biens ; Structures en charge du logement social.

### Métiers visés :

- Syndic et administrateur de biens
- Responsable d'agence immobilière / Agent immobilier
- Chargé d'affaires immobilières
- Gestionnaire de copropriété
- Gérant de portefeuille immobilier

Consultez les chiffres clés sur <https://enquetes.universita.corsica>



## Poursuites d'études

L'insertion professionnelle immédiate est préconisée. La poursuite d'étude peut être envisagée en fonction des résultats pour un Master droit notarial ou un Master droit public (elle n'est pas de droit).

Pour en savoir plus, contactez le directeur des études.

### Plus d'informations sur :

- La préinscription
  - L'inscription
  - La vie étudiante : engagement étudiant, activités culturelles et sportives...
- >>> [studia.universita.corsica](https://studia.universita.corsica)



Version détaillée de la fiche